

Cote du document: EB 2015/114/INF.2
Date: 25 mars 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport sur le premier accord de prêt individuel signé au titre de l'accord-cadre conclu avec la banque de développement KfW: prêt KfW n° 27025

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Iain Kellet
Vice-Président adjoint
Département des opérations financières (FOD)
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: i.kellet@ifad.org

Mohamed Beavogui
Directeur et Conseiller principal du Président
Bureau des partenariats et de la mobilisation des ressources
téléphone: +39 06 5459 2240
courriel: m.beavogui@ifad.org

Gerard Sanders
Conseiller juridique
téléphone: +39 06 5459 2457
courriel: g.sanders@ifad.org

Samira Hotobah-During
Conseillère auprès du Vice-Président adjoint, FOD
téléphone: +39 06 5459 2302
courriel: s.hotobah-during@ifad.org

Allegra Saitto
Chargée de l'information comptable et financière, p.i.
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Sylvie Arnoux
Juriste
Bureau du Conseiller juridique
téléphone: +39 06 5459 2460
courriel: s.arnoux@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatorzième session
Rome, 22-23 avril 2015

Pour: Information

Rapport sur le premier accord de prêt individuel signé au titre de l'accord-cadre conclu avec la banque de développement KfW: prêt KfW n° 27025

1. Le prêt KfW n° 27025, d'un montant de 400 millions d'EUR, a été négocié au titre de l'accord-cadre avec la banque de développement KfW signé le 24 novembre 2014 par le Président du FIDA. Ce prêt constitue une source de financement pour la neuvième reconstitution des ressources du FIDA.
2. À la même date, le Président du FIDA a également signé un premier accord de prêt individuel, tel que prévu aux termes de l'accord-cadre, pour un montant de 100 millions d'EUR.
3. À la date de signature de l'accord-cadre, 400 millions d'EUR correspondaient à environ 499 millions d'USD. Or il faut noter qu'en février 2015 400 millions d'EUR correspondaient à environ 452 millions d'USD.
4. Le FIDA n'est pas tenu, aux termes de l'accord-cadre, d'emprunter la totalité du montant prévu si les projections révisées concernant la capacité d'engagement du Fonds sur le plan opérationnel et financier n'en montrent pas la nécessité. Le FIDA peut demander des fonds au titre d'accords individuels de prêt par tranche d'un montant minimal de 50 millions d'EUR.
5. Le Fonds n'aura à supporter aucune dépense opérationnelle ni aucun frais d'exécution ou d'administration supplémentaires du fait de cet emprunt.
6. Les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes:
 - i) Retrait par tranche afin d'assurer la concordance avec les engagements du FIDA et d'éviter de payer inutilement des intérêts;
 - ii) Monnaie dans laquelle le prêt est libellé: euros
 - iii) Durée: 20 ans
 - iv) Différé d'amortissement: 5 ans
 - v) Taux d'intérêt: taux variable: Euribor à 6 mois + marge
7. Le FIDA a transmis le 29 janvier 2015 l'ensemble des documents nécessaires pour remplir les conditions de décaissement d'un prêt au titre d'un accord individuel, y compris une demande de décaissement de 100 millions d'EUR au titre du premier accord de prêt individuel.
8. Le 10 février 2015, le FIDA a versé à KfW une commission pour frais de gestion d'un montant de 400 000 EUR (soit 0,4% de 100 millions d'EUR), afin de satisfaire à l'une des conditions relatives aux commissions afférentes aux accords de prêt individuels.
9. KfW a confirmé le 18 février 2015 que les conditions de décaissement du prêt étaient remplies.
10. Elle a versé au FIDA, le 19 février 2015, un montant de 100 millions d'EUR au total.